

**Syndicat mixte pour l'Elimination et la
Valorisation des DEchets ménagers du
Calaisis**

Nombre de Membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	19

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 3 juillet à 11h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle DELANGHE (suppléante de M. LENOIR), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Eloi BONNINGUES, Sébastien CASTELLE, Bruno DEMILLY, Benjamin DOUAY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléant de Mme MALIAR), Claude KIDAD, Sylvain LAPOTRE, Jacques LOUCHEZ, Fabrice MARTIN, Frédéric MELCHIOR, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE, Jean-Marc PUISSESSEAU, Erwann RYCKMANN (suppléant de M. MIGNONET).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Faustine MALIAR (suppléée par M. HAMY), Emilie ROBILLIART, Messieurs Laurent LENOIR (suppléé par Mme DELANGHE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. RYCKMANN), Fabrice PONTHEU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Benjamin DOUAY

A2-07-2026 : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que la Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.) analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

La C.D.S.P. organise librement, une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires, dans les conditions prévues par l'article L.3124-1 du Code de la Commande Publique.

Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise qu'elle a retenue et lui transmet son rapport présentant, notamment, la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse de leurs propositions, les motifs du choix retenu ainsi que l'économie générale du contrat

La C.D.S.P. est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de Délégation de Service Public, à savoir le Président, ou son représentant désigné, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20260703-A2-07-2026-DE
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Siègent également à cette commission, avec voix consultative lorsqu'ils y sont invités par son président, le comptable public, un représentant du ministre chargé de la concurrence, ainsi que toute personnalité ou tout agent de la collectivité désigné par le président de la commission en raison de sa compétence dans la matière faisant l'objet de la Délégation de Service Public.

Conformément à l'article D.1411-3 du C.G.C.T., l'élection des membres titulaires et des suppléants se fait au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant la liste de candidats déposée dans les conditions réglementaires ;

Considérant les résultats du scrutin ;

Ont été élus les membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Claude KIDAD	Monsieur Antoine PERALDI
Monsieur Yves ENGRAND	Monsieur Frédéric MELCHIOR
Monsieur Sébastien CASTELLE	Monsieur Jacques LOUCHEZ
Monsieur Philippe MIGNONET	Monsieur Benjamin DOUAY
Monsieur Sylvain LAPOTRE	Monsieur Bruno DEMILLY

La Commission de Délégation de Service Public est présidée par Monsieur Guy ALLEMAND, Président du Syndicat mixte. En cas d'absence ou d'empêchement, il sera remplacé par son représentant désigné (par arrêté).

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 17 juin 2026, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la composition de la Commission de Délégation de Service Public telle qu'issue du scrutin.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

